

11.03.79

79306284

GROUPEMENT DE

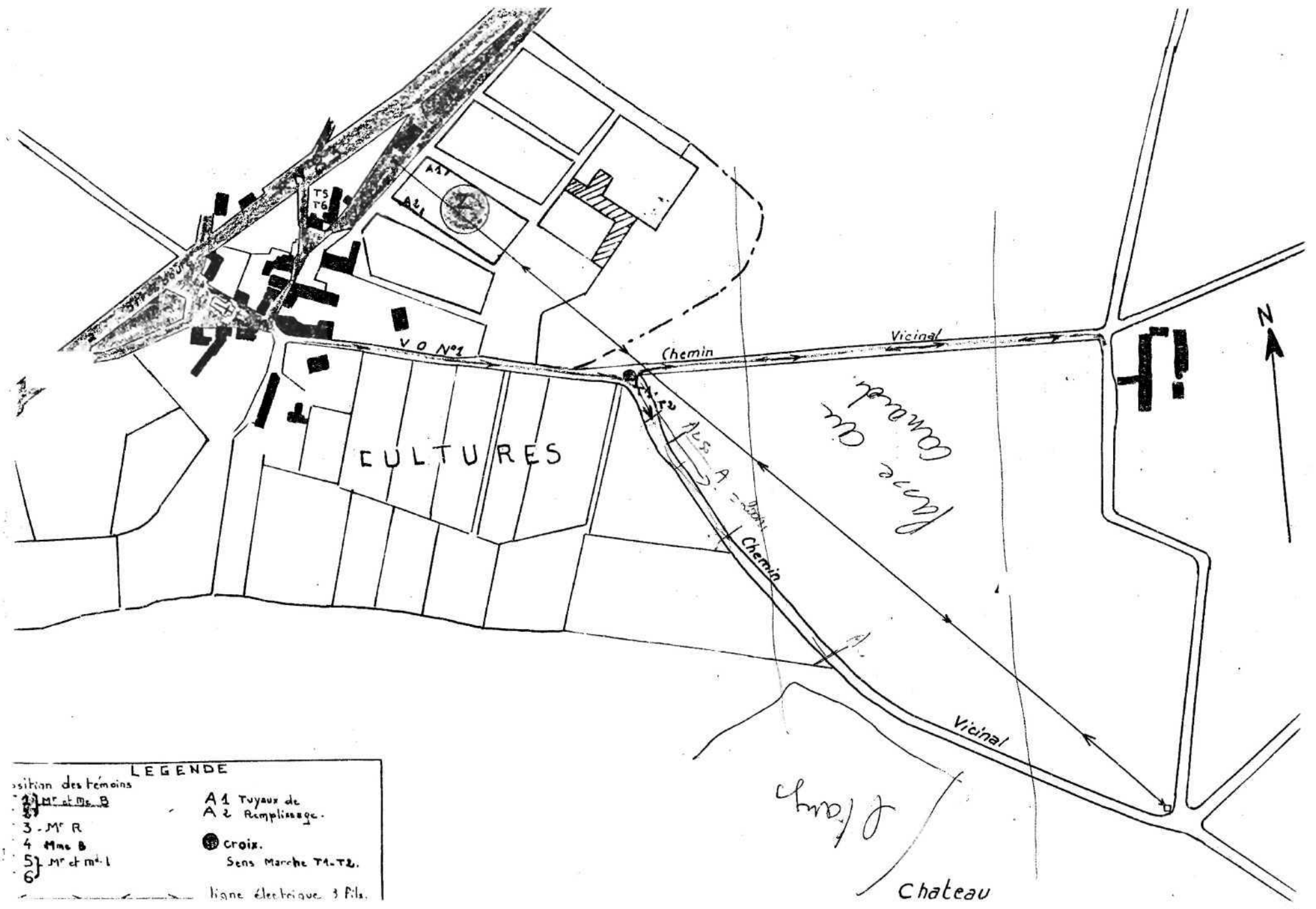
COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

PROCES-VERBAL NO 225/1979
SURVOL D'UN : O.V.N.I
COMMUNE DE

DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE
N 015428 E 20 JUIN 79
DESTINATAIRE

DESTINATAIRE: M^r le Ministre de la Défense Direction - Gendarmerie - Bureau - Emploi -



LEGENDE

Position des témoins

- 1) M. et M^s. B
- 2) M^s R
- 3) M^s R
- 4) M^s B
- 5) M^s et M^s. L
- 6)

- A 1 Tuyaux de
- A 2 Remplissage.

● Croix.
Sens Marche T4-T2.

----- ligne électrique 3 fils.

1/2500

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

PROCES-VERBAL

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

N° 225

Le 5 Avril 1979 .

79306284

du 25 Mars 1979

Nous soussignés :

B , J , M.D.L. Chef, O.P.J.

M , C , Gendarme, A.P.J.

- ANALYSE -

Renseignements

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale, rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

Observation d'un objet volant non identifié par diverses personnes à

- PREAMBULE -

Le 13 Mars 1979 vers 14 heures 30, au bureau de notre Brigade, nous sommes avisés téléphoniquement par M. B , demeurant à (), des faits suivants : - Il nous demande si nous avons été avisés de l'observation d'un objet volant non identifié sur l'agglomération de (). A notre réponse négative, l'intéressé nous invite à prendre contact avec M. B , restaurateur à (), sans autre précision.

AN cours d'un service dans l'agglomération désignée ci-dessus, nous nous rendons au domicile de M. B . Ce dernier nous rapporte verbalement les faits suivants : - Au cours de la nuit du 10 au 11 Mars 1979 vers 0 heures 45 il a été témoin d'un phénomène extraordinaire . L'éclairage électrique de son bar s'est éteint; ce local s'est trouvé éclairé comme en plein jour. Il est sorti . Dehors il faisait clair . Une lumière indéterminée, bleue-verte-mauve, illuminait une partie de l'agglomération. Les lampadaires de l'éclairage public étaient éteints . Le phénomène à son avis a duré une minute environ . Il n'a pas remarqué d'objet. La lumière venait de la direction NORD-EST . Il nous précise que sa sœur Mrs B , qui se trouvait à l'extérieur au moment des faits a entendu un bruit sourd fort comme une sirène. M. B , un de ses amis, qui avait quitté son établissement quelques minutes plus tôt, lui a téléphoné pour l'informer, que lors de son départ il avait remarqué une boule lumineuse à 250 mètres environ du centre de l'agglomération de () en direction de ().

Entendu le 16 Mars 1979 à 20 heures au bureau de notre brigade, M. B , nous déclare avoir vu une masse lumineuse de couleur indéterminée, bleue - verte - mauve, immobile à 15 - 20 mètres du sol . Il était avec son épouse à bord de son véhicule automobile . Il se trouvait à 250 mètres environ du centre de l'agglomération de () en direction de () . La lumière éclairait le ciel comme en plein jour , et s'arrêtait à 2 mètres devant son véhicule .

Lorsqu'il roulait encore, la lumière le précédait toujours à 2 mètres devant le véhicule. La voiture était conduite par son épouse. Il lui a demandé de s'arrêter. La lumière s'est également arrêtée en restant à deux mètres devant le véhicule. Il a observé la masse lumineuse, légèrement ovale, de 10 à 15 mètres de longueur. Il a pris peur et demandé à son épouse de repartir. La lumière avançait toujours à 2 mètres du véhicule. Après avoir parcouru une certaine distance, la lumière s'est arrêtée. Elle a reculé. La masse lumineuse s'est éteinte, un feu de couleur rouge orange s'est éclairé une fraction de seconde, de chaque côté de l'emplacement de la masse lumineuse.

Au cours d'un service dans cette agglomération, nous avons été interpellés par M. L. , H. , pisciculteur, demeurant à , qui nous a rapporté les faits suivants : - Au cours de la nuit du Samedi au Dimanche 10 au 11 Mars 1979, il a été réveillé ainsi que son épouse, par un bruit sourd, fort, saccadé et par une lumière intense bleu-violette ou "ultra-violette". Ce phénomène a duré une minute environ. Il n'a pas remarqué d'objet dans le ciel. Les jours suivants il a retrouvé des poissons morts dans un étang. Celui-ci est traversé par une ligne électrique de 10.000 volts. A la date de son audition le 31 Mars 1979, il subit une perte de 1.800 kgs de poissons environ, dans cet étang. Ces poissons sont morts anormalement. Il nous a remis un poisson le 16 Mars 1979. Un fil de la ligne électrique a cassé au cours de la nuit du 14 au 15 Mars 1979. Ce fil était détérioré sur 4 à 5 mètres de long.

Entendu également le 31 Mars 1979 Madame L. , nous a déclaré s'être levée avant son mari. Elle a entendu le même bruit mais elle a remarqué des boules de feu de 20 centimètres de diamètre qui tombaient d'un fil électrique dans l'eau de l'étang. Elle n'a pas vu d'objet.

Mademoiselle I. , entendu le même jour, nous informe qu'elle a été éblouie par cette lumière et de ce fait n'a pas pu observer le phénomène. Par ailleurs son poste radio branché à une prise électrique, mais non en fonctionnement ne fonctionne pas normalement depuis ce jour. Présenté par notre unité à un radio-électricien, cet appareil aurait subi une surtension.

Les déclarations des intéressés sont consignées dans le présent procès-verbal.

- ETAT DES LIEUX -

L'agglomération de (), est traversée par la R.N. reliant . La localité est située à 21 kilomètres de et 35 kilomètres de .

Le phénomène a été observé à l'EST de la R.N. . A 200 mètres environ au NORD-EST de l'église de .

Le restaurant de M. R. est situé au centre de l'agglomération, à côté de l'église.

M. B. , lors de l'observation se trouvait sur le C.V. à 250 mètres environ du centre de l'agglomération. Ce chemin relie à direction .

L'habitation de M. L. , H. , est située à l'OUEST du C.V. à 150 mètres environ du centre de l'agglomération. Les étangs de M. I. , sont à l'EST du C.V. , au NORD-EST de sa maison.

La propriété de M. I. , est aménagée en 6 étangs. (Voir plan joint). Un seul est traversé par une ligne électrique. Celui-ci mesure 100 mètres de long sur 50 mètres de large. Dans les buttes sans longueur, un tuyau métallique permet de maintenir le niveau de l'eau. (Voir plan).

- ENQUETE -

Le 16 Mars 1979 à 20 heures , au bureau de notre Brigade , nous, M.D.L. Chef E , entendons :

B , C , né le A ()
 assureur, demeurant à () , nationalité
 Française, qui déclare :

Le 10 Mars 1979. avec mon épouse nous nous sommes rendus au restaurant à (). Nous avons quitté cet établissement le 11 Mars 1979 vers 6 heures 45. A bord de notre véhicule RENAULT 5, conduit par mon épouse , nous avons raccompagné un ouvrier agricole à la ferme du . Au retour nous avons emprunté le chemin vicinal N° jusqu'à . Nous avons quitté ce chemin pour emprunter le C.V N° . Nous étions juste engagés sur ce chemin lorsque nous avons vu comme un éclair et il faisait jour . Une lumière éclairait le ciel jusqu'à deux mètres devant notre véhicule. J'ai demandé à mon épouse d'arrêter la voiture . Nous avons roulé 50 mètres environ depuis les faits . J'ai regardé derrière et j'ai vu une boule lumineuse de couleur indéfinie, verte-bleue-mauve . Celle-ci était immobile à 8 ou 10 mètres du sol . Nous avons pris peur . Nous avons continué notre route . La lumière nous précédait toujours de 2 mètres environ . Nous avons effectué environ 700 mètres lorsque la lumière a commencé à se retirer . Je me retournais afin d'observer la masse lumineuse. Celle-ci ne bougeait pas . Lorsque la lumière s'est retirée nous aurions cru que l'on recouvrait la voiture d'un drap . La lumière s'est retirée et il ne restait plus que la boule lumineuse dans la nuit. La boule s'est éteinte d'un seul coup et j'ai vu un feu rouge orange qui s'allumait une fraction de seconde, de chaque côté de la masse . La durée de cette apparition à mon avis est de 3 à 4 minutes . Je n'ai vu aucun objet arriver ni partir .

Nous sommes rentrés à notre domicile . Tout ce que nous voyons sur notre route était de couleur verte, les maisons, arbres, etc... Nous avons vu beaucoup de lapins qui couraient dans tous les sens et nous les voyons de couleur verte .

Au moment des faits , il pleuvait légèrement. Nous circulions avec les essuie-glaces .

Nous n'avons ressenti aucun effet de chaleur.

La nuit était sombre comme par temps de pluie normal .

Je n'ai entendu aucun bruit .

Nous avons eu très peur et moi plus que mon épouse .

Mon épouse conduisait elle voyait également tout en vert . Elle a observé le même phénomène que moi .

La boule avait un diamètre de 10 à 15 mètres .

Je ne vois rien de plus à vous dire sur cette observation .

A notre arrivée à domicile , j'ai téléphoné à M. I , patron du restaurant à , pour l'aviser des faits . Il m'a informé qu'il avait vu une très forte lumière qui éclairait son bar et une partie du village .

Le 16 Mars 1979 à 20 heures 45 .

Lecture faite paréte et signé .

Madame B , n'ayant aucun élément de plus à nous communiquer sur cette observation , n'a pas été entendus .

Le 31 Mars 1979 ; entendons :

_____ , I _____ , épouse _____ , _____ ans , née

commerçante, demeurant à _____ , (_____) , nationalité française qui déclare à 17 heures :

Au cours de la nuit du samedi au dimanche 10 au 11 Mars 1978 vers 1 heure , alors que j'étais couchée au premier étage, j'ai été réveillée par un bruit sourd fort et une lumière violette très éblouissante. Les volets de la fenêtre n'étaient pas fermés. Je me suis levée et précipitée à la fenêtre. J'ai vu le feu sur un des fils électriques qui traverse un étang en face de l'habitation . Le feu était sur un seul fil, presque au milieu de l'étang, et sur une longueur de 15 mètres environ . Sous le fil des boules de feu de 30 centimètres de diamètre tombaient dans l'eau . Il y avait une pluie de ces boules de feu .

Je n'ai pas remarqué d'appareil, d'objet ou de masse lumineuse dans le ciel . J'étais fixée sur l'observation des fils . Le feu s'est éteint d'un seul coup .

Le bruit était enduré comme une soudure électrique .

La lumière éclairait comme un clair de lune, violet très éclairant sur un kilomètre à l'EST . Je voyais parfaitement les arbres et la nature au loin .

Je n'ai pas éclairé l'électricité de la chambre . De ce fait j'ignore si le courant électrique a été coupé .

Ce phénomène a duré une minute environ .

Le bruit a duré le temps de la lumière . Il s'est arrêté lorsque la lumière s'est éteinte .

Je n'ai pas eu mal au yeux . Je n'ai pas ressenti de chaleur .

Je précise que je n'ai pas ouvert la fenêtre .

Mon mari s'est levé également mais après moi .

Je n'ai rien de plus à vous dire .

Le 31 Mars 1979 à 17 heures 30 .

Lecture faite persiste et signe .

IDENTITZE : _____ , _____ ans, née le _____

familiale, demeurant _____ à _____ , nationalité française, qui déclare à 18 heures 30 :

Je viens passer les week-ends chez mes parents à _____ (_____) . La nuit du samedi au dimanche 10 au 11 Mars 1979, je dormais dans une chambre au 1er étage . Il était environ 0 heure 30 ou 1 heure 30 lorsque j'ai été réveillée par un bruit fort, sourd et saccadé . Les volets de la fenêtre étaient ouverts, j'ai aperçu une lumière violette à l'extérieur. Je me suis levée afin de me rendre compte de ce qui se passait . Je me suis rendue à la fenêtre que j'ai laissée fermée . La lumière était si aveuglante que je n'ai pu regarder longtemps . Par un geste instinctif j'ai voulu allumer l'électricité . Il n'y en avait pas .

J'ai regardé de nouveau par la fenêtre, j'ai été aveuglée et n'ai pu voir le paysage .

Le bruit a duré le temps de la lumière .

Le phénomène a duré à mon avis une minute environ .

Pendant la semaine qui a suivi , j'ai eu les yeux irrités .

En raison de l'éblouissement je n'ai rien pu voir à l'extérieur.

Les jours suivants lorsque j'ai mis mon poste radio en fonctionnement, celui-ci reproduisait le bruit que j'avais entendu au cours de la nuit du 10 au 11 Mars au moment du phénomène . Ce bruit est entendu uniquement sur les grandes ondes .

Mon poste était branché au réseau électrique mais non en fonctionnement . Je ne l'ai pas porté en réparation .

Le 31 Mars 1979 à 18 heures 45 .

Locture faite persiate et signe .

Le même jour, entendons :

L . H . ans, né le . () , nationalité française qui déclare à 18 heures 50 :

Au cours de la nuit du 10 au 11 Mars 1979, je dormais dans une chambre au premier étage de mon habitation . Vers 0 heure 50 , j'ai été réveillé par un bruit fort et sourd ressemblant à des crépitements et par une lumière forte . Un de mes bassins devant l'habitation est traversé par une ligne électrique de 10.000 volts . Des hérons nocturnes se font prendre dans les fils ce qui a pour effet de provoquer des courts-circuits avec jaillissement de lumière . Je pensais qu'un oiseau était de passage . Au bout de 30 secondes environ , l'intensité du bruit et de la lumière étant en augmentation, je me suis levé . J'ai été fort ébloui par une lumière qui éclairait tous les environs . La lumière était violette, bleue ou ultra-violette . La lumière était tellement intense que je n'ai rien pu voir d'autre . La lumière faisait un rideau .

La lumière s'est intensifiée, le crépitements du bruit s'est également intensifié puis d'un seul coup plus de lumière et plus de bruit .

A mon avis le phénomène a duré une minute à 1 minute 30 .

Je n'ai pas allumé la lumière . En suite , je suis descendu au rez-de-chaussée toujours sans lumière , afin de prendre une lampe de poche . Machinalement j'ai appuyé sur un interrupteur et la lumière s'est éclairée . J'ai été surpris car habituellement quand un oiseau se met dans les fils, le courant électrique est coupé .

Le mardi 13, je me suis rendu au bord des plans d'eau et à celui traversé par la ligne électrique j'ai découvert des poissons morts . Les jours suivants toujours dans ce plan d'eau j'ai évacué des poissons morts . Le samedi suivant, j'ai vidé l'étang afin de découvrir éventuellement un objet ou autre chose dans l'eau . Je n'ai rien trouvé . J'ai remis en eau et laissé les poissons qui y étaient . Ceux-ci ont été déseimés à 80 % présentant le même phénomène que les premiers . Je vous ai remis un poisson pour analyse .

Aujourd'hui j'ai vidé complètement l'étang . J'ai ramassé le restant des poissons tous morts . Je subis une perte de 1.800 kgs environ de poissons .

Je précise qu'un fil électrique a cassé au cours de la nuit du 14 au 15 Mars 1979 . Il a été changé au cours de la journée du 15 Mars .

Plusieurs fois les fils électriques ont cassé suite à des courts-circuits provoqués par des oiseaux . Je retrouvais les oiseaux et ne subissais aucune perte en poissons .

Je pense que ce phénomène est anormal .

Le 31 Mars 1979 à 19 heures 15 .

Lecture faite persiate et signe .

Le 1er Avril 1979 à . entendons :

R . A . épouse H . ans, née le . () , servieuse, demeurant à . nationalité française, qui déclare

à 17 heures 15 :

Le Samedi 10 Mars 1979, je me suis rendue à (), au restaurant " " exploité par mon frère F. Vers 0 heures 45, je suis sortie afin de fermer les portes à clé de ma voiture que j'avais laissée en stationnement devant le restaurant. Après avoir effectué cette opération, j'allais rentrer au restaurant, lorsque j'ai été surprise par l'apparition d'une lumière mauve - bleue, très éblouissante qui éclairait l'EST de l'agglomération de Au même moment les lumières de l'agglomération se sont éteintes. J'ai entendu un bruit sourd assez fort, saccadé indéfinissable. La lumière est restée toujours de la même intensité. Je ne pouvais la regarder tellement elle était éblouissante. Ce phénomène a duré une minute environ. J'étais choquée et je ne pouvais pas appeler mon frère qui était à l'intérieur du restaurant. La lumière s'est éteinte, le bruit a disparu et en même temps la lumière de l'agglomération est revenue.

J'ai vu uniquement la lumière mais aucun objet. Cette lumière se situait au NORD-EST du restaurant, au dessus des bassins à M. I.

Je n'ai eu aucun trouble. Le bruit n'est resté le restant de la nuit. J'ai eu peur.

Avec mon frère nous avons fait un tour en voiture afin de découvrir la provenance de ce phénomène. Nous n'avons rien remarqué d'anormal.

Je n'ai pas ressenti d'effet de chaleur.

C'est la première fois que je vois un tel phénomène.

Le 1er Avril 1979 à 17 heures 40.

Lecture faite persiste et signe.

Le même jour, entendons :

E. F. ans, né le à (), restaurateur, demeurant à

(), nationalité française, qui déclare à 17 heures 45 :

Je suis propriétaire du restaurant " " à (). Au cours de la nuit du samedi au dimanche 10 au 11 Mars 1979 vers 0 heures 45, j'étais à la salle du bar. J'ai constaté que la lumière électrique était éteinte et que la salle était éclairée par une lumière très forte venant de l'extérieur. Je suis sorti et j'ai vu cette lumière de couleur de la soudure à l'arc. Cette lumière venait de la direction des étangs à M. I.

Je n'ai pas entendu de bruit. Les lampadaires de la commune étaient éteints.

Ce phénomène a duré une minute environ.

La lumière s'est éteinte et le courant électrique est revenu.

Avec ma sœur, en voiture, nous avons fait le tour de l'agglomération et des environs, mais nous n'avons rien remarqué d'anormal.

Je n'ai vu que la lumière. Je n'ai pas vu d'objet ou de masse anormale dans le ciel.

Je précise que lorsque la lumière a éclairé le bar, j'ai regardé la pendule, elle indiquait 0 heure 45.

Par la suite j'ai reçu une communication d'un ami M. B qui m'informait de son observation à la sortie EST de

Le 1er Avril 1979 à 18 heures 10.

Lecture faite persiste et signe.

- RENSEIGNEMENTS DIVERS -

Monsieur G , B , demeurant , A
 () , en relation avec la Commission d'Etudes
 A () , avisé par M. B , s'est
 présenté à notre unité. Nous lui avons remis un poisson mort découvert
 dans l'étang de M. I , qu'il a transporté à l'école vétérinaire
 de , pour analyse . Le résultat de l'analyse est joint au présent
 procès-verbal .

Monsieur G , a prévenu la commission d'Etudes
 dont quatre membres se sont rendus sur les lieux . Des prélèvements,
 d'eau, de terre, ont été effectués . Un morceau de câble défectueux
 de la ligne électrique et un poisson mort ont été emportés pour analyse.
 Un champ magnétique a été découvert sur les parties des tuyaux métalli-
 ques placés de part et d'autre de l'étang en cause .

Le lendemain des faits, les chasseurs ont remarqué qu'il n'y avait
 pas eu de canard sur les étangs de la commune de ; et
 des environs .

Le Directeur de l'E.D.F. à () , responsable
 du secteur de () , n'a pu nous communiquer aucun
 élément sur la coupure de courant électrique de la nuit du 10 au 11
 Mars 1979 constatée sur cette commune . En effet sur les bandes
 enregistrées, les pulsations sont marquées toutes les 10 minutes . Hors
 une coupure d'une minute n'apparaît pas sur la bande . Cette nuit là
 aucune influence anormale de courant n'a été relevée à la lecture de
 la bande .

La cassure du câble sur l'étang de M. L , a été signalée
 dans la nuit du 14 au 15 Mars vers 0 heure . Le câble a été changé le
 15 Mars . Aucune anomalie particulière n'a été relevée sur le câble
 par les employés de l'E.D.F. . Ces derniers ignorent s'ils ont emporté
 ou laissé le câble .

Mentionnons que malgré leur promesse et plusieurs communications
 téléphoniques, à ce jour 10 Juin 1979, les membres de la COMMISSION
 D'ETUDES , ne nous ont pas fait parvenir les résultats
 des prélèvements , du câble et du poisson, emportés pour analyse .

Précisons que la COMMISSION D'ETUDES , transmet
 les renseignements recueillis , au GEPAN à .

PROCES VERBAL DRESSE EN SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

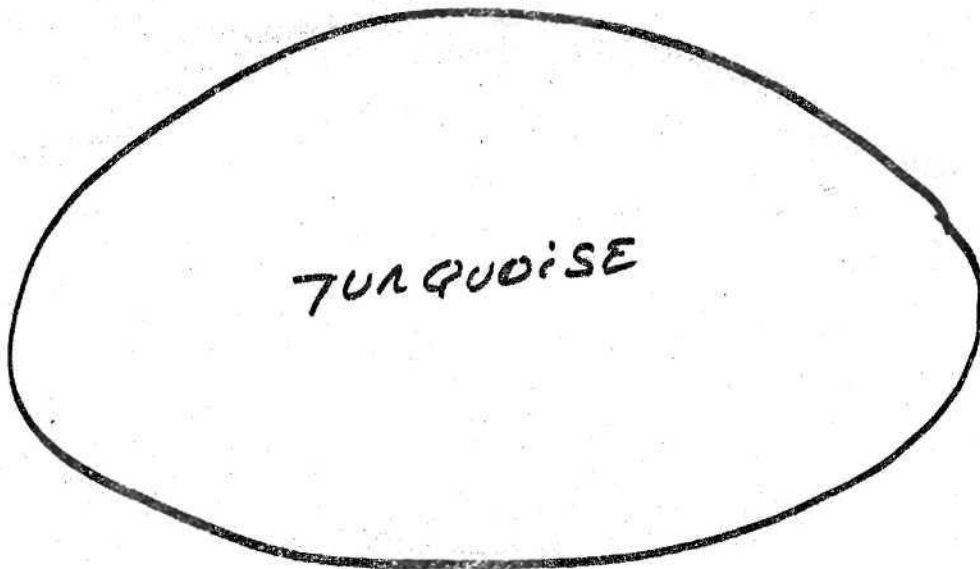
- 1^{re} PREMIERE : à Monsieur le Préfet de
- 2^e DEUXIEME : à Monsieur le Procureur de la République à
- 3^e TROISIEME: Général Commandant la Région Aérienne à
- 4^e LA QUATRIEME et la CINQUIEME : à M. le Ministre de la Défense,
 Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire,
 Bureau emploi et renseignements .
- 5^e LA SIXIEME : aux archives .

Fait et clos le 10 Juin 1979 .

P. O. Le Gendarme
 Adjoint

BRIGADE DE -----

P.V. N° 225



Croquis de l'O.V.N.I. observé par M. B .

Tél. _____

Pathologie Générale
Microbiologie et Immunologie

Professeur J. O

Date de réponse : 29 Mars 1979

Date de réception : 19 mars 1979

N° 28 / 79

Nom du Vétérinaire : E _____

Adresse : _____ Tél. _____

Nom du propriétaire : Gendarmerie de _____

Adresse : Etang _____ Tél. _____

Nature du prélèvement : 1 poisson chat (n° toxicologique 5381)

Commémoratifs (Espèce, Sexe, Age, Symptômes, Lésions, Traitement) :

50 kg poissons morts

Autopsie

Suspicion : Erythrodermatite

Examens demandés : Bactériologie

RÉSULTATS :

Nécropsie : _____

Examen bactériologique : Strepto D (Pesu - Foie)

Protéus mirabilis (Pesu - Foie - Rate)

E. coli (Foie - Rate)

Antibiogramme : (S sensible; I intermédiaire; R résistant) :

Pénicilline

Ampicilline

Carbenicilline

Cefalotine

Chloramphénicol

Streptomycine

Néomycine

Kanamycine

Gentamycine

Terramycine

Erythromycine

Oléandomycine

Spiramycine

Lincomycine

Virginiamycine

Polymyxine

Colimycine

Sulfamides

Autres examens : _____

Observations : Bactériologie non significative

Le Chef de Service :

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE

LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE

Tél. :

RESULTATS DE L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE N° 1-5381

Demandeur : Monsieur M I , Association , comité de
Gendarmerie de Décines, Etang de
Monsieur G ,

Prélèvements : un silure (poisson chat)
reçu le 19.03.1979

Analyses effectuées :

- autopsie du poisson
- recherche bactériologique effectuée par le service de bactériologie de l'Ecole Nationale vétérinaire de

Résultats :

autopsie : présence d'hémorragies cutanées et musculaires
hémorragies du tube digestif,
branchies normales

recherche bactériologique : conférer feuille de résultat ci-jointe.

Conclusions : Au vu des commémoratifs et des lésions observées, la mort est probablement en rapport avec une infection bactérienne ou virale. Les analyses bactériologiques effectuées ne permettent pas de retrouver le germe en cause ; néanmoins, les agents pathogènes des poissons nécessitent des analyses spécialisées que le laboratoire de bactériologie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de ne réalise pas. Nous ne pouvons donc préciser la nature de l'agent pathogène impliqué dans la mortalité. Pour des résultats plus adaptés, nous vous conseillons de transmettre des échantillons (un poisson représente un prélèvement notoirement insuffisant) au :

CENTRE DE RECHERCHE VETERINAIRE
Laboratoire de Pathologie des animaux aquatiques
(Monsieur T)

Docteur G K
Maître-Assistant

Analyse gratuite.



VUE N° 3

CHEMIN VICINAL N° 1

POSITION DES TEMOINS : T1 - T2 Mr et Mme B



VUE N° 8

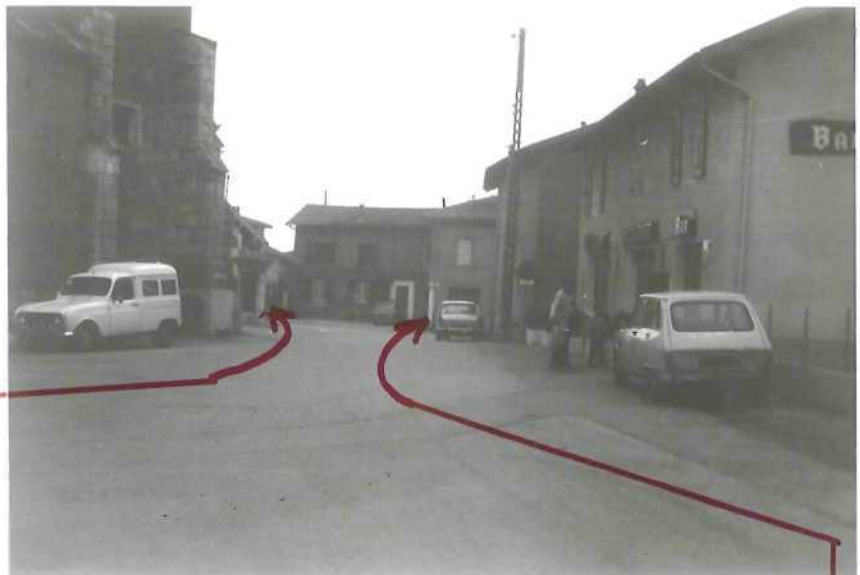
HABITATION DES EPOUX L

POSITION

TEMOINS : T5 - T6



VUE N° 5
VUE D'ENSEMBLE DU VILLAGE DE
(Prise à partir des plans d'eau)



VUE N° 6
POSITION DES TEMOINS T3-T4 R-----
VERS LES ETANGS!
VERS POSITION T1 - T2



VUE N° 3

TUYAU METALLIQUE DU MAINTIEN DU NIVEAU D'EAU
DU PLAN D'EAU SURVOLE Par l'Engin



VUE N° 4

TUYAU METALLIQUE DU MAINTIEN DU NIVEAU D'EAU
DU PLAN D'EAU "SURVOLE" Par l'Engin

BRIGADE DE
PROCES VERBAL N° 225/79
SURVOL D'UN O.V.N.I

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE L'ETAT DES LIEUX



VUE N° 1

VUE GENERALE DES PLANS D'EAU



VUE N° 2

LIGNE ELECTRIQUE SECTIONNEE